



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial**

**COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)**
Ordre du jour de la séance du 9 mai 2022

14h30 – dossier examiné : Extension du supermarché U EXPRESS et du point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile situés ZA de l'Aubépin à L'Huisserie.

Description du projet :

En application de l'article L. 752-1 du code du commerce, la SCI SOCAGI, sise 27 place de l'Église 53970 L'Huisserie, propriétaire de la parcelle cadastrée AO 190 sur la commune de L'Huisserie et la SAS AUBEDIS, sise ZA de l'Aubépin 53970 L'Huisserie, agissant en qualité d'exploitant, ont déposé conjointement un dossier de demande d'autorisation d'exploitation commerciale pour l'extension de 488 m² de la surface de vente du supermarché U EXPRESS (passant de 1 255 m² à 1 743 m²) et de 71 m² de l'emprise au sol du point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile afin d'atteindre 201,55 m², situés ZA de l'Aubépin à L'Huisserie.

Cette demande, enregistrée par le secrétariat de la CDAC sous le numéro 2022-01 à la date du 16 mars 2022, sera examinée par la commission le 9 mai 2022 à 14h30.